

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 3 mai 2022**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Mercier, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Sont absents :**

Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

**077-2022 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Remboursement d'une partie des frais d'inscription - Camp de jour
  - 7.2 Demande d'aide financière aux fonds régions et ruralité (FRR)
  - 7.3 Fête des citoyens
  - 7.4 Adhésion 2022-2023, Agence des forêts privées de Lanaudière
  - 7.5 Réparation d'une glissière de sécurité
  - 7.6 Bacs bleus
  - 7.7 Vinyle autocollant avec logo
- 8. RÉGLEMENTATION**
  - 8.1 Avis de motion et projet de règlement numéro 143-2022 - modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
  - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
  - ~~10.1 Demande des Sables Fournel et fils pour la variation du prix du carburant diesel~~
  - 10.2 Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**078-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

**079-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

*Adoptée*

**080-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 AVRIL 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 tel qu'il a été rédigé.

*Adoptée*

**081-2022 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**082-2022 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR  
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**083-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**084-2022 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION –  
CAMP DE JOUR**

Ce point est annulé.

**085-2022 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX FONDS RÉGIONS ET  
RURALITÉ (FRR)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Roch-Ouest désire déposer une demande à la MRC Montcalm pour l'octroi d'une aide financière via les fonds régions et ruralité (FRR) 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour une fête champêtre qui aura lieu le samedi 27 août prochain, dans la municipalité de Saint-Roch-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire une demande à la MRC de Montcalm, dans le cadre du fonds événement culturel local au montant de 2 000 \$;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit un minimum de 20 % des coûts admissibles;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

*Adoptée*

**086-2022 FÊTE DES CITOYENS**

Il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à organiser et faire les achats pour la fête des citoyens qui aura lieu le samedi 27 août prochain de 11 h à 15 h sous forme de pique-nique, et à signer l'entente avec Méga-Animation pour l'animation et les jeux au montant de 2 750 \$ taxes en sus;

Que cette dépense soit payée en partie par la subvention du fonds régions et ruralité (FRR) 2021-2022.

*Adoptée*

**087-2022 ADHÉSION 2022-2023- L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE**

Il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2022-2023 au montant de 100 \$.

*Adoptée*

**088-2022 RÉPARATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** sur le rang de la Rivière Sud, une glissière de sécurité a été abimée suite à un accident;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a demandé des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité de mandater l'Entreprise Ployars 2000 inc., pour effectuer les réparations, selon les termes de son offre de services, pour un montant estimé à 1 900 \$ taxes en sus;

*Adoptée*

**089-2022 BACS BLEUS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 3 bacs bleus, sans logo, chez EBI.

*Adoptée*

**090-2022 VINYLE AUTOCOLLANT AVEC LOGO**

Il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un vinyle autocollant avec le logo de la municipalité pour la fenêtre du bureau intérieur. Au coût de 240 \$ taxes en sus.

*Adoptée*

**091-2022 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 143-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 137-2021**

Un avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Josianne Chayer pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 143-2022 intitulé « Règlement 143-2022 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Monsieur le maire procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

*Adoptée*

**092-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 16 561,99 \$ en date du 3 mai 2022;

**ATTENDU QUE** la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8460 au chèque no 8478 le montant total des chèques pour le mois de mai 2022 s'élève à 15 082,84 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 1 479,15 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée*

#### **093-2022 VARIA**

##### **1. DEMANDE DES SABLES FOURNEL ET FILS**

Le point est remis à une séance ultérieure

##### **2. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

**ATTENDU QUE** la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan organise un bingo historique avec des prix en argent;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest désire offrir une contribution financière pour cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution de 200 \$, pour les prix qui seront offerts lors du bingo qui aura lieu le vendredi 6 mai 2022.

*Adoptée*

#### **094-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (21 h 25).

*Adoptée*

**Les résolutions numéros 077-2022 à 093-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

*-Original signé-*

\_\_\_\_\_  
Pierre Mercier,  
Maire

*-Original signé-*

\_\_\_\_\_  
Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière